Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande

Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes

Band: 142 (2016)

Heft: 15-16: Pont routier de la Tamina

Vorwort: Fontaine, je ne me noierai pas dans ton eau

Autor: Morel, Philippe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

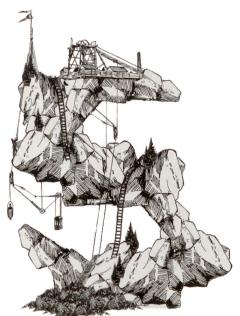
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Fontaine, je ne me noierai pas dans ton eau



e basant sur des recommandations émises par le Bureau de prévention des accidents (bpa) en 2011, la Municipalité de Lausanne a tout récemment décidé d'interdire l'accès à ses bassins et fontaines incitant à la baignade. En effet, la profondeur de l'eau y excède les 20 cm que le bpa préconise comme limite au-delà de laquelle une noyade est possible. Si la mesure ne concerne actuellement que quatre bassins, la Ville entend bien passer au crible ses quelque 500 fontaines et 120 mares et étangs.

Aucune obligation légale ne l'y contraint, mais la Ville se doit de rendre l'espace public le moins dangereux possible pour les enfants, selon l'un de ses édiles. L'intention est louable mais, selon la Société suisse de sauvetage, 90 % des noyades ont lieu en eaux vives ou lors d'accidents de plongée. Au nom de la sécurité, du risque zéro et du principe de précaution, la municipalité lausannoise entend-elle éga-

lement abaisser le niveau du Léman pour atteindre les 20 cm fatidiques? Ou le combler de béton? Cela offrirait certes du travail aux ingénieurs et dégagerait de nouveaux terrains à bâtir...

Au-delà de la pertinence en matière de sécurité de cette mesure, se pose surtout la question de la normalisation de l'espace public. Alors que devrait y primer une diversité des usages, ceux jugés techniquement ou socialement hors-normes en sont de plus en plus fréquemment bannis, au nom d'une idéologie sécuritaire que l'actualité récente ne pourra que renforcer.

Contrairement aux eaux fourbes, la bêtise ne tue pas. Mais si tel était le cas, gageons qu'il y aurait bien un élu pour paver les rues lausannoises de bonnes intentions afin de nous en préserver.

Philippe Morel